

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE - RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES ET TRADUCTION

---

### Article 1 : Application des conditions générales

Les présentes conditions générales de prestation de services visent à encadrer les relations contractuelles entre : Sylvia Parra, dirigeante et représentante de la micro-entreprise au nom commercial *CAPA Généalogie*, dont le siège social est situé 11 rempart Saint-Thiébault à Metz, titulaire du numéro SIRET 881 187 140 00010 et ci-après dénommée « Généalogiste », « Traductrice » ou « Généalogiste-Traductrice » et d'autre part, toute entreprise ou particulier souhaitant recourir à ses services, dénommé ci-après « le Client ».

### Article 2 : Application des conditions générales — opposabilité

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestation de services.

Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le devis et/ou contrat de prestation généalogique, prévaloir contre les conditions générales de prestation de services.

### Article 3 : Commande et durée du contrat

La commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi en deux exemplaires sur la base des documents fournis ou des informations qu'il a communiqués à la Généalogiste-Traductrice. Aucune recherche généalogique ou traduction ne sera initiée sans l'accord du Client. Le devis a une validité de 30 jours, sauf mention contraire.

### Traduction

Le devis deviendra le contrat liant les deux parties, une fois apposée la signature du Client précédée de la mention " Bon pour accord " et accompagné – le cas échéant - d'un acompte.

Le devis est à retourner à la Traductrice sans aucune modification, soit par courrier, soit par retour de mail.

Le contrat prend fin à réception par le Client de la traduction commandée, qui lui sera adressée après règlement intégral de la prestation.

### Généalogie

Le devis avec la signature du Client, précédée de la mention " Bon pour accord " et accompagné – le cas échéant - d'un acompte, devient le contrat liant les deux parties. Certaines demandes peuvent donner lieu à un contrat spécifique.

Le devis/contrat établi prend effet 14 jours francs (délai de rétractation légal, Code de la Consommation article L 121- 20) après acceptation (signature par le Client), sauf si le Client souhaite une mise en œuvre immédiate de la commande et renonce expressément à son droit de rétractation (article L221-28, Code de la consommation).

Aux fins de la preuve de l'existence de l'acceptation de devis et du contrat, le Client admet considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

À défaut de confirmation de la demande de prestation selon les modalités définies ci-dessus, le devis sera réputé caduque.

#### **Article 4 : Résiliation ou modification du contrat**

Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment, sous réserve d'un préavis de dix jours.

Dans le cadre d'une prestation généalogique, la Généalogiste ne sera pas tenue de rembourser l'acompte du Client si elle a déjà débuté les recherches. Elle sera en droit d'exiger un paiement complémentaire, à proportion du travail déjà réalisé et sur justificatifs.

En cas d'annulation d'une traduction en cours de réalisation, le travail déjà effectué sera facturé au Client.

Sur demande de l'une des parties, une modification du contrat deviendra effective dès la signature par les deux parties d'un avenant au contrat.

#### **Article 5 : Honoraires et Conditions de paiement**

Le prix des prestations de la Généalogiste - Traductrice ne sont pas soumis à la TVA (art. 293B du Code Général des Impôts).

Un acompte de 50% est à verser à la signature du devis par le Client, sauf indication contraire dans le devis.

Le Client procède au règlement, dans le délai de 10 jours à compter de la date d'émission de la facture émise par la Généalogiste-Traductrice. Tout retard de paiement fait courir, de plein droit, des intérêts à taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal (loi n°92-1442 du 31-12-1992).

Les rapports de recherches généalogiques et les traductions ne sont remis au Client qu'après réception du règlement intégral de la prestation, selon modalités indiquées sur le devis ou contrat.

Aux fins de la preuve de la réception de la facture, le Client admet considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

Le règlement est effectué par virement bancaire ou tout autre moyen de paiement indiqué sur le devis ou contrat.

#### **Article 6 : Délais de réalisation et restitution des travaux**

Le délai de réalisation est susceptible d'être révisé selon les fermetures exceptionnelles et aléatoires des dépôts d'archives ; les difficultés rencontrées au cours des recherches pour cause de maladie ou d'accident de la Généalogiste-Traductrice, et plus généralement à l'occasion de tout autre cas de force majeure et fortuit.

Les traductions sont livrées par courrier électronique, au format PDF. Sur demande, et avec frais supplémentaires, elles peuvent être livrées par voie postale.

Les modalités de présentation et restitution des travaux à caractère généalogiques sont précisées dans le contrat entre le Client et la Généalogiste.

#### **Article 7 : Obligations de la Généalogiste – Traductrice**

La Généalogiste est tenue à une obligation de moyens et non de résultats. En conséquence, elle s'engage à réaliser une recherche la plus complète possible, en fonction des documents d'archives disponibles sur internet ou en dépôt dans les archives départementales ou communales et ce, dans le respect des textes de loi.

La Généalogiste mettra tout en œuvre pour atteindre les résultats escomptés et ses honoraires seront entièrement dus en cas de succès comme en cas d'échec.

Le résultat de ses recherches fera l'objet d'un rapport détaillé incluant la reproduction des documents retrouvés : photos, photocopies, impression relevant d'un site sur internet, mais faisant état également des documents consultés et des documents lacunaires éventuels.

La Traductrice s'efforce de réaliser la traduction avec la plus grande fidélité par rapport à l'original et conformément aux usages de la profession. La Traductrice décline toute responsabilité en cas d'incohérence ou d'ambiguïté du texte d'origine, la vérification de la cohérence technique du texte final relevant de la seule responsabilité du Client.

#### **Article 8 : Obligations du Client**

Le Client s'engage à mettre à la disposition de la Généalogiste -Traductrice l'intégralité des documents et informations nécessaires à l'exécution de la commande. En cas de manquement du Client à son obligation d'informer la Généalogiste - Traductrice, celle-ci ne pourra être tenue responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais initialement prévus.

Le Client s'engage à régler le solde ou l'intégralité de la commande dès réception de la facture, conformément au devis signé au préalable et à accuser réception de la prestation.

Le Client admet considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale ou courrier électronique.

#### **Article 9 : Propriété des résultats**

La Généalogiste jouit d'une propriété morale "perpétuelle, inaliénable et imprescriptible" sur le dossier généalogique qu'elle fournit à son client, non sur les documents d'archives qui constituent le dossier.

Le Client s'engage à ne pas utiliser les résultats in-extenso de ces recherches à des fins frauduleuses ou nuisibles. Il prendra avis auprès de la Généalogiste avant tout autre usage que l'usage privé.

La traduction reste la propriété de la Traductrice jusqu'à réception du règlement complet de la prestation par le Client.

#### **Article 10 : Confidentialité**

La Généalogiste-Traductrice est tenue au secret professionnel et s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Elle s'engage en particulier à respecter les textes de loi protégeant la vie privée des individus.

Les parties s'engagent à ne pas communiquer d'information à caractère confidentiel sur un tiers et à agir de bon droit en toute occasion.

La responsabilité de la Généalogiste-Traductrice ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet.

#### **Article 11 : Responsabilité en cas de dommage**

Chacune des parties contractantes assume, dans les conditions du droit commun, la responsabilité des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par ses biens ou ses procédés au personnel et aux biens de l'autre partie ainsi qu'aux tiers.

#### **Article 12 : Protection des données personnelles**

Dans le cadre de sa prestation, la Généalogiste-Traductrice recueille des données à caractère personnel concernant le Client (civilité, nom, prénom, nom de l'entreprise, adresse postale, coordonnées téléphoniques, e-mail).

Ces données sont utilisées pour adresser au Client d'une part devis, factures et informations nécessaires à la prestation.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la Généalogiste -Traductrice et sont conservées de façon sécurisée dans le but de réaliser la prestation, objet des présentes conditions générales, et en vertu d'obligations légales et réglementaires.

La responsable du traitement et de la protection des données est Sylvia Carvalho Parra, 11 rempart Saint-Thiébauld , 57000 Metz - [capa.genealogie@outlook.com](mailto:capa.genealogie@outlook.com)

L'accès aux données personnelles lui est strictement limité. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à un tiers lié à l'entreprise de la Traductrice-Généalogiste par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées (ci-après, « le Sous-traitant »). Dans ce cas, le Client aura été informé desdites activités, ainsi que de l'identité et des coordonnées du Sous-traitant.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnées ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées cinq ans après la fin de l'année en cours. Si à l'expiration de ce délai aucune relation commerciale n'est établie, elles seront effacées des fichiers de la Généalogiste-Traductrice.

Toutefois, dès lors que le Client a passé commande, et même en cas de demande de suppression de compte, la Généalogiste-Traductrice est tenue de conserver les données personnelles figurant sur les factures et bons de commande 10 ans à compter de leur date d'émission (article L-123-22 du Code de Commerce).

#### **Article 13 : Droit applicable et juridiction compétente**

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et doivent être interprétées conformément à celui-ci. À défaut de règlement amiable, les parties font attribution de compétence exclusive au Tribunal Judiciaire de Metz pour régler tout litige portant sur la prestation de service et les présentes conditions générales.